

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BELLIGNAT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	23

Date de la Convocation
02/04/2024

Date d'affichage
02/04/2024

OBJET

Requalification de la Rue du Stade
Demande de subvention au titre de la
DSIL – Etat -
Demande de subvention au titre du pacte
de territoire – CD 01

Séance du 09 Avril 2024 _____

L'an Deux Mil Vingt Quatre _____

Et le Neuf Avril _____

A Dix Huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, en Mairie, sous la présidence de **Mme RAVET Véronique, Maire**

Présents : RAVET V. - MILLET D. - PITTION V. - PICHON H. - GUILLAUBEZ C. - VINCENT B. - NIOGRET C. - PARNALLAND E. - BUFFAUT C. - COLOMBET M. - CERQUEIRA C. - FRATTER M. - BOURGEON A. - BARBERIS P. - KILIC D. - OZDEMIR Y. - PERDRIX T. - DE MATOS C. - BARBIER M. - MOREIRA J. - LADRE R.

Absents : C. ARMETTA - K. HASSOUN - J. PARIS-CADET A. - A. GROSSIORD -

Procuration est donnée par C. BOURDONNAY à D. MILLET

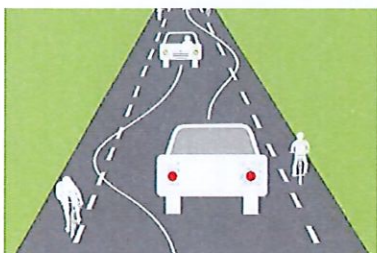
Procuration est donnée par F. RHODET à M. FRATTER

Secrétaire de Séance : M. COLOMBET

Mme le Maire rappelle que la Rue du Stade, Articulation Majeure dans le réseau viaire de la commune, fait l'objet de travaux d'enfouissement des réseaux secs (électriques et de télécommunication) en lien avec le SIEA, de son angle avec l'avenue d'Oyonnax à la Rue Flaubert.

La restructuration de la Rue du stade (dans sa globalité) est planifiée dans la foulée des travaux d'enfouissement, pour l'automne prochain. Il s'agit de refaire la totalité des trottoirs, des espaces verts, de l'éclairage public et de la chaussée. Cette voie aujourd'hui autorisée aux poids lourds ne le sera plus et sera aménagé différemment (Chaucidou*) pour permettre aux modes doux de l'emprunter et de relier l'avenue d'Oyonnax et la route de la Forge.

*Chaucidou : contraction de l'expression la chaussée pour les circulations douces en : **chau – ci – dou**.



- Chaussée sans marquage axial dont les lignes de rive sont rapprochées de son axe.
- Les véhicules motorisés circulent sur une voie centrale bidirectionnelle et les cyclistes sur les accotements revêtus appelés *rives*.
- La largeur de la voie ouverte aux véhicules motorisés est insuffisante pour permettre le croisement. Ces derniers empruntent donc ponctuellement la rive lorsqu'ils se croisent, en vérifiant auparavant l'absence de cyclistes et, à défaut en ralentissant.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès :

- de l'Etat dans le cadre de la DSIL 2024

- du Conseil départemental de l'Ain dans le cadre des équipements structurants du pacte de territoire 2025.

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- ADOPTE l'opération de requalification de la Rue du Stade et les Modalités de Financement

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel

- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

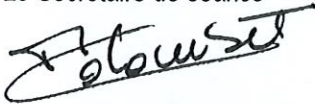
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

En préfecture
001-210100319-20240409-D_2024_04_09_04-DE
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

- ADOPTE l'opération de requalification de la Rue du Stade et les Modalités de Financement
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Le Secrétaire de séance



M. COLOMBET



Suivent les signatures
(Pour copie conforme)
Le Maire,

V. RAVET